Image not found or type unknown

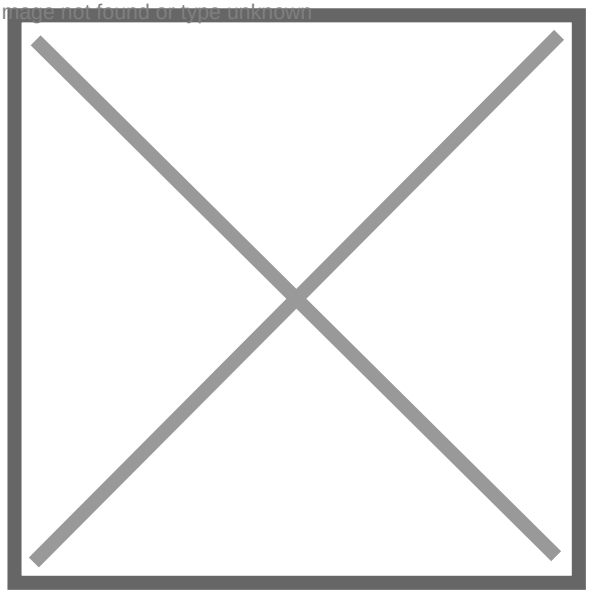

Impots et droits de succssion

Par **muriel2001**, le **20/05/2010** à **18:12**

Bonjour,
Suite au décès de notre tante en décembre 2009 , nous avons hérité mon frère et moi d'un appartement que nous avons mis en vente. J'ai reçu un courrier du notaire nous avisant du montant des droits de succession s'élevant à 57 400 euros soit 28 700 chacun sans compter les éventuelles pénalités de retard. Le notaire dispose de 11 000 euros à titre d'accompte mais nous sommes dans l'impossibilité de régler la somme demandée. Je précise que j'ai reçu de la part de ma tante une assurance vie de 15 000 euros mais je ne vais quand même pas leur donner sachant qu'il me reste à peine 10 000 euros et que c'est vraiment tout ce que je possède. Percevant une petite retraite j'ai toujours eu des fins de mois difficile ! Nous avons baissé le prix de l'appartement dans le but de le vendre rapidement.
Je ne comprends pas qu'on nous réclame des sommes astronomiques alors que l'appartement vendu les impots percevront le montant des droits.
Suis je obligée de vider mon compte en banque pour payer ???
Merci de vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés